



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

InSitu
réseau de galeries

Cahier des charges

Ce cahier des charges permet d'accompagner les projets de développement des galeries d'art sous la responsabilité des chefs d'établissement et propose un certain nombre de ressources essentielles à son déploiement et à son rayonnement.

Renforcer l'éducation artistique et culturelle est une des priorités du projet académique 2018/2022 dans son ambition « insertion ». Permettre à chaque élève de découvrir des œuvres et des auteurs au cœur même de l'École dans un espace dédié participe de cet objectif.

La galerie d'art à vocation pédagogique, du lieu dédié aux expositions au mur de la mini-galerie, accompagne la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle et doit permettre de conjuguer au mieux ses trois priorités : les **rencontres avec les œuvres et les artistes**, la **pratique** et l'appropriation de **connaissances**. Elle sert d'appui à tous les projets interdisciplinaires. Elle est donc un outil incontournable pour l'élaboration des projets proposés dans le cadre des dispositifs mis en place sur le territoire.

Une ambition académique

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, d'une réflexion partagée avec le premier degré sur les enseignements artistiques au cycle 3 et dans la suite des solides partenariats créés ces dernières années, la dynamique collective autour de l'organisation d'InSitu, réseau de galeries d'art à vocation pédagogique permet de répondre aux ambitions partagées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'académie. Il s'agit d'aborder en particulier les axes suivants :

- Favoriser l'ambition éducative dans les zones éloignées des lieux culturels, donner des codes et développer l'esprit critique des élèves ;
- Valoriser les réussites et renforcer les partenariats efficaces ;
- Développer les relations inter degré entre les établissements scolaires d'un même bassin, ;
- Contribuer à un climat scolaire propice au *vivre et apprendre ensemble* et offrir les moyens de *travailler ensemble pour la réussite de tous*.

Une dynamique artistique et culturelle

L'ampleur du champ couvert par les arts visuels (arts appliqués et arts plastiques) fournit à l'élève des clés de compréhension de nombreux faits artistiques, culturels et de société (arts de la forme, de l'espace – y compris l'architecture -, diversité des images...). Les arts visuels apparaissent donc comme un levier puissant de la démocratisation de l'accès à la culture.

Des collèges et lycées, publics et privés, offrent aujourd'hui des espaces dédiés à l'exposition d'œuvres d'art. Souvent d'initiative locale et parfois individuelle, ces lieux favorisent une première approche du monde culturel et permettent le développement de compétences nombreuses liées à la rencontre avec les œuvres (langagières, comportementales, sociales, civiques et culturelles).

Ces espaces d'exposition sont animés par des équipes pédagogiques qui coordonnent et co-construisent un projet culturel et pédagogique spécifique à l'établissement hôte. Ils demeurent toujours disponibles aux approches pluridisciplinaires et inter-cycles, trouvant pleinement leur place dans l'offre d'éducation artistique et culturelle de l'EPL.

Partagés par toute la communauté éducative, ces espaces impliquent les partenaires de l'École et s'ouvrent aux familles. Ils enrichissent l'établissement dès lors identifié comme lieu de culture et confortent son rayonnement sur le territoire. Le projet d'exposition vise à stimuler et à accompagner les initiatives ponctuelles, nécessaires et fondatrices, au sein de ce qui est une organisation au service d'une politique structurante.

Pour la DRAC, la mise en œuvre d'un réseau de galeries d'établissement correspond à l'objectif de généralisation des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. Il s'agit également pour elle de favoriser les relations entre les structures culturelles et artistiques de son réseau et les établissements scolaires, dans un esprit d'ouverture de ces derniers à l'offre de leur territoire ou des structures de référence dans leur champ artistique.

Le réseau InSitu contribue ainsi à la diffusion des œuvres et des artistes, tout en veillant à la mise en place de conditions exigeantes pour la présentation et le travail de médiation.

Une mise en réseau des compétences, des actions à envisager

Pour assurer la mise en œuvre de ce réseau académique, le cahier des charges fixe les enjeux éducatif, artistique, culturel et technique ; il s'agit de :

- Définir et contractualiser les objectifs et modalités d'installation et de fonctionnement des espaces d'exposition,
- Construire un projet culturel et pédagogique,
- Concevoir des formations pour accompagner les équipes pédagogiques et les partenaires engagés dans la construction du PEAC,
- Favoriser la mise à disposition de ressources pédagogiques et culturelles.

Un comité de pilotage partenarial assure la cohésion du réseau des lieux d'expositions d'InSitu - réseau de galerie. Le réseau s'inscrit, par ailleurs dans le cadre d'une politique d'aménagement culturel du territoire. Les partenariats construits avec les différents services de l'État et les collectivités territoriales autour de la formation des jeunes de l'académie de Nantes permettront de soutenir l'engagement des différents porteurs de ce réseau.

Une priorité toutefois est accordée aux projets d'exposition en établissements scolaires implantés sur des territoires moins pourvus que d'autres en équipements culturels publics. Cette priorité correspond à un souci d'égalité d'accès à la culture et d'équité territoriale.

Pour assurer l'accompagnement, la communication et la valorisation du réseau InSitu, le comité de pilotage privilégie :

- un document de présentation transmis à chaque établissement à la rentrée,
- la présence de professeurs référents nommés sur des territoires précis pour assurer un accompagnement de proximité.
- une rubrique en ligne présentant l'ensemble des enjeux éducatifs du réseau, offrant un mode d'emploi pour les équipes pédagogiques et assurant une valorisation des projets,
- une formation annuelle regroupant les partenaires et à destination des enseignants, toutes disciplines confondues.

L'aménagement d'un espace d'exposition

Les lieux d'expositions à vocation pédagogique peuvent se classer selon trois catégories.

La **galerie d'art** est un lieu spécifique, sécurisé et dédié aux expositions d'artistes invités ou d'œuvres prêtées par des institutions. La galerie est équipée d'un éclairage particulier avec des possibilités d'accrochage varié.

Un **espace d'exposition** permet d'exposer des œuvres d'art mais peut aussi accueillir d'autres types d'expositions. L'aménagement pour l'accrochage d'objets artistiques est temporaire.

La **mini-galerie** est un espace d'exposition identifié par les usagers de l'école. Il présente sur un mur dédié, sur un présentoir, des travaux d'élèves et des œuvres d'art. La fiche eduscol sur la mini-galerie précise les enjeux d'un tel espace.

Au sein d'un établissement scolaire, le lieu d'exposition présente les conditions nécessaires à l'accueil d'œuvres authentiques : ce lieu est dégagé des éléments de mobilier important, il propose des conditions d'éclairage satisfaisantes, il est situé dans un espace sous protection convenant aux conditions d'assurance des œuvres.

Le lieu d'exposition dispose d'une surface suffisante pour accueillir un groupe d'élèves, pour échanger entre eux et/ou avec un artiste.

L'établissement évitera une implantation difficile d'accès ou vouée à une trop grande confidentialité. Le public pouvant y être accueilli est constitué de la communauté scolaire dans son intégralité mais aussi d'un public extérieur (habitants du quartier, de la commune, de l'intercommunalité, acteurs du hors scolaire, etc.). Les élèves et enseignants des écoles et des établissements environnant contribuent, en tant que visiteurs, mais aussi en tant qu'acteurs, à faire vivre l'espace d'exposition.

L'espace d'exposition n'est pas un lieu de travail entièrement comparable à une structure culturelle animée par une équipe de professionnels de la création et de la diffusion contemporaine. Il doit plutôt être considéré comme un espace de sensibilisation active et de découverte des œuvres et des démarches qui les sous-tendent.

Le chef d'établissement, responsable de la mise en œuvre du projet d'exposition et de la communication de l'établissement.

À ce titre le chef d'établissement prend toutes les précautions d'usage et en particulier veille à l'élaboration d'une convention entre l'établissement et le prêteur et, le cas échéant, entre l'établissement et le ou les artistes et autres professionnels invités à venir participer à l'un ou l'autre des moments du projet, au sein de la galerie d'établissement.

Ces conventions doivent préciser au minimum :

- le calendrier des actions,
- la cession de droits concernant les images à faire paraître sur les éléments de communication (carton d'invitation, e-lyco, rubrique InSitu - réseau de galerie ...)
- les modalités d'assurance des œuvres
- la part et la responsabilité de chacun des acteurs,
- le paiement et le mode de paiement du ou des professionnels-intervenants.

Faire une demande de prêt

Le prêt est une procédure qui permet la mise à disposition d'une œuvre d'une structure culturelle ou d'une collection privée, pour des expositions temporaires. Des œuvres peuvent être prêtées à des personnes publiques ou des personnes morales de droit privé pour l'organisation d'expositions temporaires à caractère culturel en France et à l'étranger, qui garantissent l'accessibilité au public et valorisent l'œuvre et son auteur.

La demande de prêt doit être rédigée et signée par le chef d'établissement qui sera signataire de la convention de prêt. Le courrier doit préciser quelques éléments de contexte :

- le nom, l'adresse complète de l'établissement emprunteur ;
- le titre, la date de début et de fin de l'exposition ;
- le projet culturel et pédagogique (voir fiche en ligne sur InSitu – galeries ;
- la liste des œuvres demandées avec, si possible, des indications précises (titres, numéro d'inventaire...) ;
- les conditions de présentation et de sécurité du lieu d'exposition ;

L'emprunt d'une œuvre implique que l'établissement s'engage sur un certain nombre de points :

- respect des délais, des consignes d'emballage, de transport (prise en charge du convoiement de l'œuvre si nécessaire) et d'assurance ;
- entretien et conservation de l'œuvre pendant toute la durée du prêt ;
- respect des normes de conservation préventive ;
- signalement d'un changement dans le lieu de présentation ou modification des dates ;
- respect des consignes de restitution de l'œuvre ;

La convention autorisant le prêt d'une ou de plusieurs œuvres, doit être signée par l'établissement et la structure et/ou l'artiste, avant le départ des œuvres.

L'attestation d'assurance doit être présentée à la structure et/ou à l'artiste.

Le projet culturel et pédagogique

L'espace d'exposition est un espace à investir, un lieu de rencontre avec les œuvres et/ou un artiste, et un temps pour vivre des séances d'enseignement, toutes disciplines confondues.

S'inscrivant dans le cadre d'un projet d'établissement, prenant en compte les données d'un territoire, le projet pédagogique et culturel permet de construire des situations singulières d'apprentissage.

Exposer, parler, écouter, expérimenter, produire et créer, s'engager et mettre en œuvre un projet personnel et/ou collectif... sont des compétences que l'élève peut acquérir et maîtriser. La galerie est un espace vivant de partage, d'échanges qui favorise l'acquisition et la maîtrise des compétences du socle commun.

Toutes leurs formes et démarches sont concernées. Sont ainsi convoqués tous les domaines de la création du champ des arts visuels : dessin, peinture, collages, sculpture, bande dessinée, photographie, création numérique, gravure et multiples, cinéma expérimental et vidéo, performance, design, graphisme, métiers d'art, installation ...

Le spectacle vivant, la création sonore et musicale, la littérature, peuvent également être présentés en résonance avec des œuvres plastiques.

Le projet pédagogique, construit sur la base de l'année scolaire, relève de l'initiative de l'équipe qui anime la galerie. Il est rédigé en suivant les éléments formalisés de la fiche projet [à](#) en ligne sur InSitu-galerie. Cette fiche-projet permet aux équipes et aux partenaires de fixer les principaux enjeux pédagogiques, d'indiquer un calendrier et une programmation et de préciser les moyens mis en œuvre.

Dans cette phase de préparation, un accompagnement peut être proposé à l'équipe pédagogique, par les professeurs référents de la DAAC, l'inspection académique régionale des arts plastiques et des arts appliqués et par les services de la direction régionale des affaires culturelles (en particulier par son service des arts plastiques). Il peut s'agir, par exemple, d'une mise en relation avec des personnes-ressources susceptibles d'aider l'équipe à enrichir son pré-projet, à définir et à repérer les œuvres.

Outre la présentation d'œuvres, pour une durée si possible significative de deux à quatre semaines (voire plus...), c'est aussi tout un ensemble de temps d'échanges et de pratiques entre enseignants, élèves, artistes, professionnels de la culture, qui constituent le projet culturel et pédagogique d'une galerie d'art à vocation pédagogique.

Une réflexion particulière est portée à l'articulation des différents temps autour de l'exposition : en amont, avec une préparation des élèves, une attente face à un espace vide, un accrochage d'œuvres puis pendant l'exposition, lors de la rencontre et enfin en aval, dans le réinvestissement des connaissances acquises.

Le projet pédagogique est présenté au conseil d'administration de l'établissement. Cette première validation concerne les aspects pédagogiques, budgétaires, et l'étude de faisabilité du projet porté par l'équipe pédagogique.

Les conditions administratives

Les œuvres doivent être **assurées « clou à clou »**, un avenant d'assurance sera remis avant leur enlèvement auprès du prêteur. Dans le cas où il s'agit d'une structure détentrice des œuvres qui dispose de conventions-type de mise à disposition temporaire à titre gracieux, celles-ci font usage.

Concernant les élèves, **une autorisation parentale de diffusion** sur e-lyco comme sur InSitu – galeries, des images susceptibles de les faire apparaître est demandée et conservée par l'établissement.

Lorsqu'un **artiste** est amené à produire une œuvre ou un objet artistique dans le cadre du travail mené avec les élèves ou avec d'autres publics au sein de la galerie d'établissement, la convention liant l'établissement et cet artiste précise, le cas échéant, les conditions de cession et de conservation de l'œuvre ou de l'objet à/par l'établissement.

Dans le cas où les conditions de conservation, de valorisation et de diffusion ne pourraient être assurées par l'établissement, il est possible de contacter une structure professionnelle.

La convention signée entre l'établissement et le prêteur précise s'il y a autorisation de publication d'une reproduction des œuvres présentées dans l'exposition sur tout support de communication (articles de presse, carton d'invitation, site du réseau de galeries, etc.)

Communication, valorisation, mémoire

Un vernissage peut inaugurer ou un finissage peut clôturer chaque exposition présentée dans la galerie. Ces manifestations sont ouvertes au public. Un carton d'invitation est édité par l'établissement scolaire et envoyé par ses soins aux invités de la manifestation qu'il organise. Le programme des expositions est annoncé dans la partie actualité d'InSitu - galeries.

La communication, la valorisation et l'archivage des expositions sont indispensables au rayonnement du réseau et de l'établissement, des artistes comme des structures partenaires.

Carton d'invitation : L'aspect graphique, la forme, le mode de reproduction du carton d'invitation sont décidés par l'établissement en concertation le plus souvent possible avec l'artiste ou la structure culturelle partenaire. L'équipe d'InSitu - galeries se tient à disposition pour tout conseil (voir liste des référents en dernière page)

Informations à faire figurer sur le carton : Le ou les artiste (s) invité(s).

Le nom du chef d'établissement responsable de l'exposition et des personnes qui l'ont organisée (les membres de l'équipe pédagogique, les élèves, le cas échéant d'autres professionnels impliqués dans l'organisation et la réalisation de la manifestation).

Si souhaité par le prêteur, son nom (institution, structure, collectionneur privé, etc).

Vigilance : L'utilisation du nom du Recteur, du Préfet de région ou du département, de la Directrice régionale des affaires culturelles et du Président de la collectivité territoriale de référence est soumise à la stricte acceptation par leurs cabinets et ne peuvent donc apparaître sur le carton d'invitation sans accord préalable.

Le site académique et les rubriques disciplinaires comme InSitu sont placées sous la responsabilité du recteur de l'académie de Nantes, il est hébergé sur le serveur du rectorat. L'administration de la rubrique est sous la responsabilité pédagogique de l'inspection pédagogique régionale d'arts plastiques.

Le chef d'établissement est responsable de toutes les ressources et actualités publiées sur e-lyco.

Ressources et moyens de fonctionnement

Le comité de pilotage recense les différentes possibilités régionales, nationales et internationales d'accès aux collections publiques ou privées pour InSitu - réseau de galerie. Il détermine avec les différents détenteurs de ces collections les différentes modalités et conditions de prêt des œuvres (convention, assurance, transport, etc.). Il précise si nécessaire l'accompagnement pouvant être proposé aux équipes à l'occasion de ces mises à disposition temporaires.

Un budget d'aide aux expositions et au fonctionnement peut être accordé aux projets de la galerie de l'établissement, dans la cadre d'un dispositif spécifique, académique ou territorial.

Des compléments financiers peuvent être négociés avec l'établissement et autres partenaires (Canopé, collectivités territoriales...).

Des institutions et des établissements scolaires peuvent, selon les projets et les sites, s'associer à d'autres partenaires (mécènes, fondations, autres collectivités et autres services déconcentrés de l'État, fonds européens, relations internationales).

Des IMP (indemnités pour missions particulières) peuvent être attribuées par l'établissement aux enseignants qui s'impliquent dans l'animation de la galerie, pour aider à la mise en œuvre d'un travail pédagogique et culturel spécifique.

Formation

La formation continue du personnel enseignant engagé dans le réseau InSitu permet chaque année d'aborder des problématiques liées à des compétences professionnelles spécifiques : accueillir des œuvres au sein même du cadre scolaire, construire un projet pluridisciplinaire, penser le parcours artistique et culturel de l'élève.

Les journées de formation proposées sont l'occasion d'impulser une dynamique d'ouverture en provoquant des rencontres avec des artistes, des professeurs référents et des responsables de structures culturelles régionales.

Cette journée de formation permet d'aborder sous différents angles les enjeux culturels et pédagogiques. Il s'agit d'envisager une étape du PEAC à travers le réseau de galeries d'art à vocation pédagogique sur le territoire académique.

Enfin, des ressources liées aux territoires, des supports de formalisation de projets et des exemples d'outils sont régulièrement publiés en ligne dans la rubrique académique [InSitu - réseau de galeries](#).

Pour faire acte de candidature, les professeurs désireux de suivre cette journée de formation s'inscrivent auprès de Nathalie Demarcq, professeure coordonnatrice de la DAAC (Nathalie.Demarcq@ac-nantes.fr).

Comité de pilotage InSitu – réseau de galeries

Le comité de pilotage est composé de différents représentants de l'éducation nationale (les inspecteurs d'arts appliqués et d'arts plastiques, la déléguée académique à l'éducation artiste et l'action Culturelle, l'équipe des professeurs d'arts référents de la DAAC), de la direction régionale des affaires culturelles (la conseillère aux arts plastiques et métiers d'art, le conseiller action culturelle et territoriale référent) et des collectivités territoriales (chargés de mission et conseillers des directions de la culture et de l'éducation).

Cette instance se réunit, au moins, une fois par an. Elle peut être interrogée, tout au long de l'année, à propos de toute question relative au fonctionnement d'InSitu - réseau de galeries.

Son rôle est de veiller à l'évolution du dispositif, à la formation de ses acteurs, à son inscription dans la politique globale d'éducation artistique et culturelle ainsi que dans le partenariat durable avec toutes les parties prenantes du réseau et, en particulier, avec les structures culturelles impliquées dans le champ de la création et de la diffusion des arts contemporains.



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



InSitu
réseau de galeries



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

[InSitu-galleries, la rubrique en ligne](#)

Les référents académiques

Jean-Pierre Marquet, IA-IPR arts plastiques

jean-pierre.marquet@ac-nantes.fr

Beatrice Kermorgant, IEN STI-arts appliqués

Beatrice.kermorgant@ac-nantes.fr

Marie-Danielle Minier, Délégué Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

ce.daac@ac-nantes.fr

Les professeurs référents du réseau

Nathalie Demarcq, coordonnatrice académique arts plastiques DAAC

nathalie.demarcq@ac-nantes.fr

Dominique Lacoudre, professeur référent arts plastiques pour la Loire Atlantique, 44

dominique.lacoudre@ac-nantes.fr

Jean-François Masson, professeur référent arts plastiques pour le Maine et Loire, 49

jean-franc.masson1@ac-nantes.fr

Constance Boulay, professeure référente arts plastiques pour la Mayenne, 53

constance.boulay@ac-nantes.fr

Céline Chiron, professeure référente arts plastiques pour la Sarthe, 72

bceline-alice-da.chiron@ac-nantes.fr

Lionel Thefany, professeur référent arts plastiques pour la Vendée, 85

Lionel.Thefany@ac-nantes.fr

Saskia Manuel et Alain Michel, professeurs référents arts appliqués, lycées professionnels

Saskia.Manuel@ac-nantes.fr - alain-mich.veron@ac-nantes.fr

La Direction Régionale des Affaires Culturelles - Pays de la Loire Pôle Création Industries Culturelles - Action Culturelle et Territoriale

Christophe Poilane, conseiller action culturelle et territoriale christophe.poilane@culture.gouv.fr

Claire Nédellec, conseillère arts plastiques et métiers d'art claire.nedellec@culture.gouv.fr

Chantal Remoué, assistante technique arts plastiques enseignement supérieur culture

Chantal.remoue@culture.gouv.fr